

DECISION n° 2026-041

Portant sur la signature de l'avenant n° 4 au marché n° 2022-006 :

« Marché public de performance énergétique comprenant les postes P1, P2, P3 et la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration de la performance énergétique des installations CVC et ECS des bâtiments de la commune »

**Pour un montant de 4 258.12 € HT soit 5 109.74 € TTC sur la durée totale du marché
avec la Société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT;

VU la décision n° 2022-116 du 24 juin 2022 rendue exécutoire le 29 juin 2022 portant attribution du marché de 2022-006 de performance énergétique comprenant les postes P1, P2, P3 et la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration de la performance énergétique des installations CVC et ECS des bâtiments de la commune à la société ENGIE ENERGIE SERVICES 6 ENGIE Solutions sise ZA les Chabauds Nord, 64 rue Eugène Schneider, 13320 BOUC BEL AIR ;

VU la décision n° 2022-216 du 7 novembre 2022 rendue exécutoire le 15 novembre 2022 portant sur la signature de l'avenant 1 ;

VU la décision n° 2023-231 du 12 septembre 2023 rendue exécutoire le 15 septembre 2023 portant sur la signature de l'avenant 2 ;

VU la décision n° 2024-145 du 1^{er} Octobre 2024 rendue exécutoire le 02 Octobre 2024 portant sur la signature de l'avenant 3 ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 26 Février 2026 ;

CONSIDERANT qu'un avenant au marché susvisé est nécessaire pour mettre à jour la liste contractuelle des matériels pris en charge au titre du contrat d'exploitation sur l'ensemble des sites suite à l'intégration du site « vestiaires du stade Jean-Pierre Papin » et à l'intégration du nouveau matériel de la Médiathèque ;

CONSIDERANT que ces changements ont une incidence financière sur le montant du marché,

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure un avenant n° 4 au marché n° 2022-006 de performance énergétique comprenant les postes P1, P2, P3 et la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration de la performance énergétique des installations CVC et ECS des bâtiments de la commune à la société ENGIE ENERGIE SERVICES 6 ENGIE Solutions sise ZA les Chabauds Nord, 64 rue Eugène Schneider, 13320 BOUC BEL AIR ;

Article 2.- Le présent avenant n° 1 a une incidence financière comme suit :

- Montant du marché initial	650 150.71 € TTC
- Montant de l'avenant n° 1	22 993.20 € TTC
- Montant de l'avenant n° 2	-58 542.07 € TTC
- Montant de l'avenant n° 3	-66 958.91 € TTC
- Montant de l'avenant n° 4	5 109.74 € TTC
- Nouveau montant du marché à l'issue de l'avenant n°4	552 752.67 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 26 Février 2026

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

